L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 21 JUILLET 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 2 mai 1893,
Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE,
Tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.
Au retour, quittera Madisonville tous les jour à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.
DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. P. M.
Prix, chaque traversée, $1.
Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 22 juillet
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 29 juillet
LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi, 5 août
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine......$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe......$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers:
NEW ORLEANS......Mercredi, 26 juillet
KNICKERBOCKER......Mercredi, 2 août.
LOUISIANA......Mercredi, 9 août.
Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.
Assurance de Marine sur Cargaison un Quart pour Cent.
Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.
Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et es principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.
Les agrements pour passagers ne peuvent être surpassés.
Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 5:20 p m	San Antonio Express.. 7:05 p m
California Express, daily 9:30 a m	California Express, daily 10:55pm

Pullman Sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.
J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.
ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.
Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.
DIRECTS SANS CHANGEMENT.

No. Arrivées.	No. Departs
3 Ex. Rapid. 7:35 a.m.	6 Mal. Rap. 7:45 a.m.
7 Acco. côte. 9:00 a.m.	4 Exp. Rap. 10:55 a.m.
1 Exp. Lim. 4:45 p.m.	8 Acco. côte. 3:45 p.m.
5 Mal. Rap. 7:15 p.m.	2 Exp. Lim. 7:50 p.m.
Excur. dim.. 9:40 p.m.	Excur. dim... 7:55 a.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.
Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.
JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.
Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 8:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12.01 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex... 8:30 p. m.	Dim. Ex.... 7:35 a. m.

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.
La route la plus courte et la plus rapide.
No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.
No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.
Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.
J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Q&C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans.	7:50 p m.	12:15 a m.
Arrive à Meridian...	2:00 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin....	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington..	8:05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati..	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.
Chars dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.
Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.
2 mars—

Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley.
Le train à passagers du Yazoo et de la Vallée du Mississippi de Baton Rouge et des stations intermédiaires allant jusqu'à Memphis, part de la Nouvelle-Orléans tous les jours à 10 heures 30 A. M., transférant ses passagers et le bagage de New River à Baton Rouge, par le steamer ALVIN. Le train à fret local allant à New River quitte la Nouvelle-Orléans tous les jour à 7 heures 30 A. M., le dimanche excepté. Un char à passagers y est attaché. 1er juil—

MUNN & Co. PATENTS. NEW YORK.
After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans*).
A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel —DE LA— Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	$130,733 68
Pimes nettes		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées— Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$36,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.
Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, J. H. MENGE. Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.
CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées— Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour— Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.
DIRECTEURS.
J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS, J. HASSINGER, A. G. RICKS, LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH, FRANK VATTER, JOHN G. MOLL, J. E. MERILH, D. BERNHARDT, J. J. LANGLES, M. VONDERBANK, P. W. DIELMANN, EMIL WEBER, A. THIESEN

CHARTER —OF THE— LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to-wit:

ARTICLE FIRST.
The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.
The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.
This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.
The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.
The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. All elections shall be decided by a majority of votes cast. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.
The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.
This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.
No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.
Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year above written, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.
Original signed: JOS. HERNANDEZ and others, H. P. LABATUT, JAS. J. BOYCE, JAS. FAHEY, Not. Pub.
I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 458, folio 90.
New Orleans, La., décember 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT. R. M.
[Seal]
I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY, Not. Pub. No 102 Common street.
25 déc—5f en 30f

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 20 juillet 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$5,630 067 00	$696,806 00
Même temps la semaine dernière	5,487,704 00	561,243 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.
MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97@97½c.; argent mutilé américain 64@67 par cs dollars mexicains, 54@57; sols péruviens, 52@54; pesos chiliens, 52@54; argent anglais, par £, $4 80@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18½@19½.

MARCHE MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans—La demande est assez bonne et le montant considérable, et les taux sont un peu plus faciles.
Papier exceptionnel...... 8
do A1...... 8
Prêts sur garanties collatérales...... 7
Time do do...... 8
Papier hypothécaire...... 7@8
New-York—Taux de l'argent 2
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½ 0|0; consols 99 1|16 ex int. pour l'argent, — ex int. pour l'accompte; U. S. 4's —.
Paris—Rentes—98 10
Argent en lingots (par once 3n) — Londres 32¼; New York 70; Nouvelle-Orléans 71½.

CHANGE.
REISCHMARKS—93⅝
Le STERLING est facile.
Commercial (60 jours)...... 479¼@480¼
Traites de banque (60 jours).... 482½
Les FRANCS sont faciles.
Francs de commerce (60 jours)...5.25 @5.25⅝
Traites de banques (60 jours)....5.20⅝
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable.
Traites de commerce $1.00 d'escompte.
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Avant l'appel de 11 A. M.
10 actions Mechanics & Traders Ins Co. 97½
Appel de 11 A. M.
10 actions du Carrollton RR Co...... 122
$500 New Consols...... 92¼
$5,000......do...... 92½
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.
$1,000 Bons à prime...... 164¼
Après l'appel de 2 P. M.
$2,000 New Consols...... 92
$2,000......do...... 92
$3,000......do...... 92

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	....	....
Bank of Commerce	10	15¾	16½
Canal & Banking Co	100	150	....
Citizens'	100	84	89
N.O. Co-operative B'k'g As	25	....	23
Germania National	100	200	210
Germania Savings	100	285	315
Hibernia National	100	....	215
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	170
Mutual National	100	85	100
N. O. National	100	710	800
People's	50	96	....
State National	100	....	150
Traders'	100	....	....
Union National	100	120	126
Whitney National	100	340	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	48½	....
Firemen's	50	10	14
Germania Ins. Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	....	80
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	79	83
Merchants' Ins. Co	100	....	100
Mechanics' and Traders	100	96	100
New Orleans Ins. Ass	30	18	....
Sun Mutual Ins	100	114	124½
Southern Ins. Co	100	....	....
Teutonia	100	120	130
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	120	122½
Crescent City	100	99¼	103
Canal and Claiborne	40	39	41½
New Orleans City	100	127	139
Orleans	50	60½	64
St-Charles Street	50	....	....
Privilege on Carrollton RR			
Actions diverses.			
O. C. Slaughterhouse	50	....	....
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co		....	....
Consumers' Ice Co		....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. As		....	....
N. O. Gas Light Co	100	107	....
N. O. Waterworks Co	100	71½	74
N. O. Brewing Ass	100	....	101
Jackson Brewing Co	100	....	....
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	60	23	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works		....	....
S'dard F'iess En. Co. of Chicago	10	1	1½
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand		....	....
Edison Elec. Co		....	....
Takemina Ferment Co		....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre		....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co		....	....
Stafford Mineral Spring		....	....
C. C. Furniture Co		....	....
Independent Oil Works		....	....
Pelican Insurance		....	....
Jackson Coal & Coke Co		....	....
Louisiana Furniture Co		....	....
Southern Athletic Club		....	....
Young Men's Ath. Club		....	....
N. O. & North Eastern RR		....	....
Independ. Cotton Oil Bonds		....	....
Amer. Cott. Oil Deb		....	....
Washington Artillery bonds		....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0|0)		....	....
Bons d'Etat.			
New Consols		92	92¾
Constitutional Bds		....	....
Levee Bs.			
Atchafalaya Levee Bds		88¼	92
Bossier Lev. Bds		....	....
Caddo Levee Bonds		80	84¾
5th District Levee Bds		75	....
Lafourche Lev. Bds		91¼	....
Lake Borgne Lev. Bds		80	....
Pontchartrain L. B. 10 yrs		....	....
Pontchartrain L. B. 15 yrs		....	92
Pontchartrain L. B. 20 yrs		86¼	....
Red River Atch. & R. R. Bds		87	....
Tensas Basin Bonds		....	....
Bons de ville.			
Premiums		164	164⅛
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
City 4's		98¾	99
Extended Consol		100	100½
Extended Crossman		99⅞	100½
Extended 6's		....	100¼
City 7's, old		....	....
City 7's, new		....	....
City 7's, gold		....	....
Bons divers.			
United States 4's		....	....
Cotton Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Mech., Dealers and Lumb		....	....
Sugar Exchange		....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort		....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co		....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds		....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds		....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's		124	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's		....	115
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort		....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		....	....
St-Charles Hotel Co. mort		....	....
Crescent City RR. 1st		100	....
Crescent City RR. new		100	108
N. O. City Railroad Co. mort		....	120½
St-Charles St. RR. Co. mort		....	....
Carrollton RR. Co. mort		....	....
Carrollton 2nds 12 yrs		....	114
Carrollton 13 yrs		....	114¼
Carrollton 14 yrs		....	114
N. O. Waterworks Co. 1st mort		....	....
N. O. Brewing Ass'n bonds		98	101¼
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort		....	....
Cherokee mort. Bonds		....	....
Elyton Land Company bonds		....	....
Edison Bonds		....	....
Levee S. Cotton Press mort		....	....
Cotton Exchange 1st mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		....	....
State Warrants, ordinary, 1885		....	....
State Warrants, ordinary 1886		25	....
Police certificates		....	....
School certificates		....	....
City scrip, old		....	....
City scrip, new		....	....
Jan. int. cert. on State consols		....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State coupons No 12		....	....
Unpaid State coup. prior to No 12		....	....
State school warrants		....	....
Preferred Mexican		....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.
MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.
Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 350 balles et 100 à arriver.
Le marché est stable.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅛c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6⅛ nom	6 1|16 nom
Ordinary	6⅝ "	6 9|16 "
Good Ordinary	7⅛ "	7 1|16 "
Low Middling	7 7|16 "	7⅜
Middling	7¾	7 11|16
Good Middling	8 3|16	8 3|16
Middling Fair	8 9|16	8 9|16
Fair	9 11|16 nom	9 11|16 nom

FUTURS
Calmes.
Janvier 8,02 à 8,04; février 8,10 à 8,12; mars 8,18 à 8,20; avril — à —; mai — à —; juin — à —; juillet 7,57 à Bid; août 7,50 à 7,51; septembre 7,59 à 7,60; octobre 7,69 à 7,70; novembre 7,78 à 7,79; décembre 7,88 à 7,89.
Les ventes comprennent 16,400 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7⅛; à Mobile 7⅛; à Savannah 7⅝; à Charleston 7⅞; à Wilmington 7⅛; à Norfolk 7⅞; à Baltimore 8⅛; à Boston 8⅛; à Philadelphie 8⅛; à Memphis 7⅝; à Augusta 7 11|16.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.
Inactif.
Cotes: Middling Gulf 8⅜
FUTURS.
Calmes et stables.
Janvier 8,36 à 8,37; février 8,45 à —; mars 8,53 à 8,54; avril — à —; mai — à —; juin — à —; juillet 7,85 à 7,87; août 7,87 à 7,88; septembre 7,87 à —; octobre 8,07 à 8,08; novembre 8,17 à 8,18; décembre 8,27 à 8,28.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,577,983 balles; même temps l'année dernière, 2,477,678 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,002,023 balles; même temps l'année dernière, 7,062,727 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 4,291,745 balles; même temps l'année dernière, 2,115,190 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,250,731 balles; même temps l'année dernière, 5,747,324 balles.
STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 74,318 balles; même temps l'année dernière, 100,317 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 314,144 balles; même temps, l'année dernière, 492,262 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.
Assez bonne demande.
Cotes—4 9|16 pour le Middling Américain.
FUTURS.
Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.
Calme et facile.
Cotes—58 fr. pour l'Ordinaire (sur place), 56 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 53½fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS.
Stables.

SUCRE ET MELASSE.
Jobbing ⅛@¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3@5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.
SUCRE—OPEN KETTLE—Pas d'offres.
Choice —@—; Strictly prime —@—; Prime —@—; Fully Fair —@—; Good fair —@—; Fair —@—; Good common 3¾@ 3⅞; Common —@—; Inferior —@—.
CENTRIFUGAL—Ferme.
Plantation granulated —@—; Off granulated —@—; Choice white —@—; Off whites 4⅞@—; Gray off white —@—; Fancy yellow —@—; Choice yellow —@—; Prime yellow 4 5|16@4⅜; Off yellow —@—; Seconds 3 1|16@4 3|16; Refining Grades —@—.
MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.
Fancy, Choice, Strictly prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good common, Common, Inferior — Nominal.
CENTRIFUGAL—Calme.
Fancy Nominal; Choice Nominal; Strictly prime Nominal; Good prime Nominal; Prime Nominal; Good fair —@—; Fair —@—; Good common 7@—; Common 5½@ 6; Inferior 5½@ 6.

RIZ.
[A la Bourse.]
RIZ ECALE—Assez bonne demande.
Head 2¾@4¼; Good 2½@2⅝; Fair 2¼@2⅜; Ordinary 2@2¼; Common 1⅝@1⅞; No 2 1½@1¾.
RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut: $1 00 à 2 10.
RIZ POLI—$14 00 à 15 00.
SON—$12 00 à 13 00.

FARINES.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $3 50 à 3 55; extra fancy $3 20 à 3 25; fancy nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$— à 2 25
Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:
CREAM MEAL—Choice $2 70 à —.
GRITS—$2 85 à 2 90.
HOMINY—$3 00 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$5 50 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS—En cosse — à 54 pour le blanc, — à 51 pour le mêlé et 51 à 52 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest 38 à 39; No 1 — à 40; Red Rust Proof Oats — à —.
SON—75 à 80c.
FOIN—Prime $17 50 à 18 00; Choice $— à 21 00.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$18 00 à 18 25.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 8⅞ à 9; short rib sides 9⅞ à 10; short clear sides 9⅞ à 10.
BACON—Epaules nominales; short rib sides 11 à 11⅛; long clear sides 11 à 11⅛; short clear sides — à 11¼.
GRAISSE—En Garçons, raffiné, 7⅛ à 7⅝; prime steam 10⅛ à —.
JAMBON—13¼ à 14.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots
CAFE RIO — Prime 20; good 19¾; fair 19¼; ordinary 17; common 15½c. la livre.
CAFE MEXICAIN—Prime 20; good 19¾; fair 19; low fair 18½.
BEURRE—Western Creamery—Extra 22½ à 23c.; extra firsts 21 à 22c.; firsts 19 à 20c.; Western Dairy — Extra 18 à 20; extra firsts 17 à 18; firsts 16 à —. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams 12½; twins, full cream, 10¼ à —; Young America's, full cream, 11 à —; singles 10¼ à —. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¼ à ½c. la livre; Pocket Salt 1¼ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton—Ici $12 00 per ton.
Farine de graine de coton au dépôt $22 00 à 22 50 per short ton, pour l'exportation $24 00 à 24 50 f. o. b. per long ton.
Oil cake—$24 00 à 24 50 pour l'exportation f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition) — Prime crude 45 à 46c.; refined jobbing 52c.
TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound à 5⅜c. per yard, 2-pound 5c, 1¾-pound 4½c. Western —2¼-pound 5⅛c. per yard, 2-pound 5c, 1¾-pound 4½c.
Twine—Jute 7¼ à 7½ la livre; Hemp 12½.
COTTON TIES—Arrow, 50 livres, 92½c.; steel arrow, 45 livres, 90c.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.
Pommes, nominales par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 8 à 9. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 75 à 2 25. Noix du Brésil, par livre, — à 11c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $10 00. Currents, 6 à 7c. Marrons, par livre, 8 à 9c. Coco, par 1000, $29 00 à 30 00; coco packed, 3¼ à 3½c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Fraises 4 à 7c. Prunes $1 25 à 1 50. Pêches 50c à $1 00 par boîte de 1/3 de boisseau. Raisins 50 cts par boîte de 8 livres. Figues, par livre, 12 à 13c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de l'Ouest, par 10-lb paniers, 35c. à $1. Limons, par boîte, $4 00 à 5 00. Oranges de la Floride $3 00 à 3 25 par boîte; Messine et Palerme, $3 00 à 4 00 par boîte. Pistaches, par livre, 6 à 8½c. Pacanes de la Louisiane 4 à 20c. Ananas, par douzaine, $1 50 à 3 00. Pruneaux, par lb. 12 à 14c. Raisins, par boîte, Californie, $2 00 à 2 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)
NOUVELLES PATATES—$1 50 à 2 50.
PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 75 à 2 00.
YAMS—$2 50 à 2 75.
SQUASH—50 à 75c. le baril.
OIGNONS—$3 00 à 3 50.
AIL—Italien 25 à 30c.; de la Louisiane 25 à 65c. par macorne.
CHOUX—Home Grown $3 25 à 3 50 per crate.
CHOUCROUTE—De la Louisiane $12 00 à —.
HARICOTS—Choice Northern med. 3⅞ à 4c.; Northern red kidney choice 5½; white kidney 5; pois verts 3⅛.
COW PEAS—Par boisseau Clay $1 00 à —; Mixed 80 à 85c.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 25 à 4 75 la douzaine; poulets $1 25 à 1 75; canards $2 50 à 3 00; oies $3 00 à 4 00; dindes nominales.
Grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $1 00 à 2 25; canards $2 50 à 3 00; oies nominales; dindes $3 00 à 3 25.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12½ à 13; ceux de la Louisiane 13½ à 14.
SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 20c. la livre.
LAINE—Burry 9 à 12c. la livre; Louisiana clear, coupe de printemps 12 à 12½c.; clear lake 14c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 3c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 30 livres 3½c.; peaux de veau 35c. pièce; grub selection 2c.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted No 1 3c.; No 2 2c.; dry flint 5½; dry salted 4c. la livre.
PELLETERIE—Otter 50c. à $6 00; castor 5 à 75c. pièce; raccoons 5 à 40c.
PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 80c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1 à 1½c.; noire 2⅜ à 3¼c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 4c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00. Résine — A B C D E $1 00; F $1 05; G $1 10; H $1 25; I $1 50; K $2 25; M $3 00; N $3 75 à 3 80; W G $4 00 à 4 05; W W $4 25 à 4 30. Essence de térébenthine 25. Jobbing 2c. de plus le gallon.
TONNELLERIE — Barils de mélasse à $1 20; demi-barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre —; barils de sucre 37 à 39c.; barils de riz 37 à 39c. Cypress bbls staves $14 50 à 15 00 par 1000; bbls poles $17 00 par 1000; hhd poles — par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.
PITTSBURG—Par chaland 38 à 35c le baril; famille 50c. le baril, $5 00 le boucaut; anthracite $9 00 à 9 50 le ton; bateaux 40c.; steamers $3 60 à 3 80 la tonne.
ALABAMA—Par baril Corona 45c.; Corona nut coal 35c.; splint coal 50c.; nut splint coal 40c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$....@	2 55
Brandies, du pays, le gallon	1 50@	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme, le gallon	2 25@	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	....@	5 25
1878	....@	6 00
1875	....@	6 25
1870	....@	7 00
1865	....@	7 50
1860	....@	8 50
1848	....@	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	....@	6 00
1870	....@	7 50
1864	....@	9 50
1848	....@	10 75
L. P. Claverie & Co. Cognac 1880	....@	5 50
1873	....@	6 50
1868	....@	7 50
1850	....@	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0|0 de preuve, par gallon	....@	1 30
Ouest	1 16@	1 18
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 50@	5 50
Irlande, importé	4 50@	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....@	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	....@	8 50
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 25@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 60@	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par caisse	9 50@	10 00
David McArthur & Co's Old Tom Gin, par gallon	3 55@	3 75
Holland, par caisse	8 50@	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire la caisse	2 75@	3 50
Importé Médoc, la caisse	....@	6 00
St-Julien, la caisse	....@	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....@	6 50
Margaux, la caisse	....@	7 00
Château Dillon, la caisse	....@	7 50
Château Duplessy, la caisse	....@	10 00
Pontet Canet, la caisse	....@	10 00
Larose, la caisse	....@	14 00
Léoville, la caisse	....@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	....@	24 00
Château Lafitte, la caisse	....@	28 00
California Claret, le gallon	35@	75
California Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Clarets de famille, la barrique	65 00@	80 00
Richeboq, la barrique	....@	95 00
Blanquefort, la barrique	....@	105 00
St-Clément, 1887, la barrique	....@	125 00
Château Dillon, la barrique	....@	125 00
Château Didon, J. Prom & Co., la barrique	65 00@	75 00
Château de Portela, J. Prom & Co., la barrique	90 00@	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	48@	90
Ordinaire, la caisse	2 75@	3 50
Importé Graves, la caisse	....@	6 00
Importé Sauternes, la caisse	....@	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	....@	10 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	....@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....@	11 50
Imp. Chât. Sudenveaut, la caisse	....@	15 25
Imp. Château Roussec, la caisse	....@	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	....@	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00@	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00@	80 00
Importé fin, la barrique	100 00@	200 00
Pints $1 de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 25@	3 50
Madère, la caisse	4 25@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine line, le gallon	3 50@	5 00
Muscat, la caisse	12 00@	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50@	5 00
Sherry, la caisse	20 00@	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@	25 00
Champagne — Rœderer carte blanche, quarts, la douzaine	....@	30 50
G. H. Mumm & Co.'s Dry Verzenay	....@	27 50
Extra Dry	....@	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry quarts	....@	29 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	....@	28 00
D. B. Fol & Co.'s, quarts	....@	25 00
Perrier-Jouet — Reserve Royal, quarts	....@	32 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	....@	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	....@	29 00
Bouche, extra Sec, quarts	....@	30 50
Bouche, Sec, quarts	....@	30 50
Bouche Riche, quarts	....@	30 50
Pomery Sec	....@	33 00
Veuve Clicquot	....@	32 75
Louis Roederer, quarts	....@	31 00
Pints $2 de plus par caisse		
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, quarts	29 50@	....
Demarcilly Royal champagne, Ultra Sec, pints	31 50@	....
Ale et Porter—		
Reed Bros, la douzaine	....@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....@	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION
Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, per 1,000 feet—		
Timber No 1, 10c per linear foo	10@	15
Scantling No 1	12 00@	....
No 2	10 00@	....
1x12 boards, clear	14 00@	....
1x12 log through	12 00@	....
1x12 merchantable	10 00@	....
1x12	8 00@	....
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7	15 00@	....
Ceiling, stock, 1in	7 00@	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring, 1¼x3¼, clear	25 00@	....
1¼x4¼ and 5¼, clear face	18 00@	....
Weather boards, No 1	13 00@	14 00
Ceiling, clear face	15 00@	16 00
Cypress—		
Rough boards, choice and prime	20 00@	22 50
Merchantable	15 00@	16 00
Box	10 00@	12 00
Mohogany timber, per ton	50 00@	65 00
S. cedar timber, per ton	50 00@	75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, per 1000	27 50@	30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch., sawed and split	1 50@	2 50
Laths, per 1000	1 75@	2 50
Alabama lime	90@	1 00
Cement, domestic	1 50@	1 75
Cement, imported	2 40@	3 00
Slate	5 00@	7 50
Brick, Lake and I. C. R. R	9 50@	10 00
Brick, paving	11 00@	12 00
Brick, ordinary	7 50@	8 00
Sand	20@	25
Shells, small	....@	35
Plaster, calcined	1 85@	....
Fire brick, American, per 1000	25 00@	....
Fire brick, English, per 1000	27 50@	....
Shells, large	1 25@	1 50
Fire clay, per barrel	1 65@	....
Lake fire clay	50@	....
Sewer pipe, per foot	15@	20
Chimney flue linings, per foot	15@	20

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut keen," par douz	$6 75@ 7 00
Crescent, par douz	5 75@ 6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00@ 5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50@18 00
Trace chains, la paire	25@ 75
Ox chains, ⅜, 5-16 et ⅜, par livre	5½@ 7
Hoes A. B. & Co., H. B. No 2-0 @5, par douz	2 25@ 5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-0@3, par douz	2 50@ 6 00
Lyndon B.C. No 4-0@3, par douz	3 65@ 6 00
Baldwin set 4-0 1, par douz	3 00@ 5 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun	65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac	4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun	6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha	1 25
Brent La Dow cultivator, chacun	40 00
Universal cultivator, chacun	24 00
Columbia cultivator, chacun	30 00
Brown riding cultivator, chacun	30 00
Brown walking cultivator, chacun	25 00
Monroe rotary harrows, Nos 1@3	17 50@25 00
Geddes' hinge harrows, 14@30-tooth	7 50@15 00
Pennington side harrows, chacun	5 30
A. B. & Co. side harrows, chacun	2 75
Expanding harrows, 11 tooth, chac	3 75
Deere's stalk cutter, No 1	30 00
Deere's stalk cutter, No 2	37 25
La Dow disc harrows	28 00
Deere disc harrows, No 1	30 00
Deere disc harrows, No 4	39 00
Hollow ware, skillets and lids	2¾
Anvils	10@ 13
Bar iron, basis, per cwt	1 85
Steel nails, 50@60 basis, keg	1 55
Wire nails, 50@60 basis, keg	2 00
I cut keen plows, pony x pts, list $5 75, less 35 per cent	
I cut keen plows, A-O x pts, list $6 75, less 35 per cent	
I cut keen plows, B-O x pts, list $7 50, less 35 per cent	
I cut keen plows, C-O x pts, list $10 40, less 35 per cent	
I cut keen plows, D-O x pts, list $11 40, less 35 per cent	
John Deere Plows—	
A. B. & Co. steel plows, pony x pts, chacun	2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pts, chacun	3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pts, chacun	4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun	8 60
A. B. & Co. cast plows, ½-8-K pony x pts, chacun	1 85
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.	
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.	
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.	
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net	10 50@ ....
Roller, for same, net	1 00@ ....
Georgia stocks, single	75
Georgia stocks double	1 75
Farmers' pet double stocks	1 25
Rope, sisal, ½-inch and over, base	8¼
Rope, manila, ½-inch and over, base	9½
Rope, cotton, 5-16 and ⅜-inch, base	12
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 80
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@10 00
Barb wire, galvanized, per cwt	....@ 3 00
Drop shot, tower, per bag	1 50
Buck shot, per bag	1 75
Dupont powder, small lots	3 50
Cane knives, par douz	4 75
Wheel barrows, par douz	12 50@21 00
Best coal barrows, chacun	5 50@ 6 00
Allen c. s. meal distributor	60 00@ ....
Clarke's c. s. meal distributor	65 00@ ....
Black Oak Stoves, less 50 per cent off list.	
Garland stoves, less 50 per cent off list.	
Pennant stoves, less 50 per cent off list.	
Challenge ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.	

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Grass, par livre, gross	3@ 3½
Common to fair	2½@ 3
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2½@ 3
Vaches communes et vieilles, par tête	$9 00 @12 00
Veaux—1re qualité, par tête	7 00 @ 9 00
2me qualité	5 00 @ 7 00
Veaux de choix	5 00 @ 7 00
Communs	3 00 @ 5 00
Porc—Good fat Western, par livre grosse	6½@ 7
Fair Ouachita	4 @ 5
Moutons—Choice, par tête	2 00 @ 3 00
Fair, par tête	1 00 @ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00 @40 00
2me qualité par tête	20 00 @30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 80@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	225@400
Mulets pour habitations sucrières	160@180
Mulets, qualité moyenne	140@160
Mulets, petite qualité	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	225@250

PAROIDIUM
(Pas poison.)
Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.
Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.
Le *Paroidium Extract* est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.
Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.
Agents demandés partout.
11 avril—3m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir:
Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.
Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze
H. MESSONNIER, Député-Greffier

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:
Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.
Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:
PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant ports non infectés.
SECONDE CLASSE.—Navires venant ports supposés infectés.
TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.
QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.
Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.
Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.
Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complète.
Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.
Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.
Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les îles, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles ou toute autre station de quarantaine de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.
Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet ici et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.
Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.
[SCEAU] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières —AUX— Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.
Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.
1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.
2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.
3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.
4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer aussi loin que possible, loin du rivage, et les personnes de l'équipage de débarquer, surtout la nuit.
5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la Quarantaine de pomper l'eau de la cale et arroser celle-ci.
6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.
7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être abrégée autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.
8. Tout navire observant les prescriptions ci-dessus seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.
20 avril—3f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI (SLEEPING CARS) 11 HOURS TO BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.

FEUILLETON.

No 61 Commencé le 11 mai.

CENDRILLON
GRAND ROMAN INEDIT
—PAR—
EMILE RICHEBOURG.

QUATRIEME PARTIE.

L'ARC-EN-CIEL.

II

LE GRAND PERE ET L'ONCLE.

(Suite.)

—Elle était encore petite pensionnaire à Neuilly, dit le père Anglade.
—Chez les demoiselles Pauffert, ajouta le marquis. C'est dans ce même pensionnat que ma fille a été élevée. Cette charmante Marie Madeleine — car elle est bien la plus ravissante jeune fille qu'on puisse voir — n'a pas de famille; sa naissance, jusqu'à ce jour, est un mystère; mais elle n'en possède pas moins les qualités les plus rares; tout de suite, ma fille en a fait son amie, quant à Lucienne et Pauline, elles aiment si bien leur institutrice qu'elles l'appellent leur petite maman. Du reste, tout le monde l'aime; et qui ne l'aimerait pas? La première fois que je l'ai vue, je me suis écrié:
—"Mais, ma fille, c'est la déesse des moissons que tu as donnée pour institutrice à tes deux filles!"
De fait, avec son opulente chevelure blonde et ses beaux yeux, qui semblent sortir d'un bain d'azur, on la prendrait pour Cérès, ayant déposé sa faucille d'or et sa gerbe d'épis mûrs.
Et comme il avait fait l'éloge de son gendre, M. de Marpoix se mit à faire celui de Marie-Madeleine.
Jérôme Anglade pleurait. Pierre était très pâle.
—Mais qu'avez vous donc? s'écria le général, s'interrompant brusquement.
Auriez-vous connu le père et la mère de Marie-Madeleine?
Les deux hommes baissèrent la tête et restèrent silencieux.
—Hein! fit le marquis, je comprends, vous êtes dans le secret, et il ne vous est pas permis de le révéler. Ah! mes amis, que Dieu me garde de troubler votre conscience par des questions indiscrètes.
En même temps, Jérôme et Pierre saisirent chacun une des mains de M. de Marpoix. Ils pleuraient tous deux, maintenant.
Après un silence, le marquis reprit, très ému:
—Enfin, vous vous intéressez tous deux à Marie-Madeleine.
—Oui, mon général, répondit Pierre.
—Et vous dites que vous ne l'avez pas vue!....
—Depuis une dizaine d'années, répondit Jérôme.
—Quand vous la reverrez, vous ne la reconnaîtrez pas.
—Nous la reverrons avant la fin de cette année! s'écria le commandant.
—Avant trois semaines, si vous voulez, dit vivement M. de Marpoix. Dans quelques jours je vais partir pour la Bourgogne et voici ce que je vous propose: Venez me rejoindre au château de Mondraget; je serai heureux de vous présenter au comte de Clairfond et à ma fille, à qui j'ai souvent parlé de toi, mon vieux Jérôme. Vous serez reçus comme de bons amis; les amis du marquis de Marpoix sont ceux du comte de Clairfond. Eh bien, est-ce convenu?
Le commandant regarda son père.
—Toi, Pierre, tu peux accepter l'invitation de M. le marquis, dit le vieillard.
—Oui, mon père, mais à une condition: c'est que tu viendras avec moi.
—J'en aurais bien le désir, répondit Jérôme, mais c'est loin la Bourgogne, et je suis si vieux!
La cause est entendue! s'écria gaiement M. de Marpoix; commandant, vous nous amènerez mon vieil ami à Mondraget. J'annoncerai votre arrivée et vous serez impatiemment attendus.
Il ajouta, en appuyant sur les mots:
—Je ne dirai rien à Mlle Marie-Madeleine.
Les huit jours de villégiature à Marpoix écoulés, Jérôme Anglade revint à Charmillon, accompagné de son fils.
N'ayant pas été prévenue, la bonne Fanchette n'avait rien à donner à manger aux voyageurs, et elle fut désolée quand Pierre lui dit, tout en entrant:
—Fanchette, mon père et moi avons grand faim.
—Monsieur Pierre, répondit-elle, je vais me mettre en quatre pour vous préparer un bon déjeuner, mais il faut que vous m'accordiez une petite heure.
—Prenez la grande, Fanchette, répondit Pierre en riant.
—La voilà dans tous ses états, dit le père Anglade; pendant qu'elle va s'occuper de sa cuisine, viens au jardin, Pierre, allons voir mes roses.
Quand le vieillard eut passé l'inspection de ses fleurs, les dernières épanouies, car les autres s'étaient effeuillées en son absence, on se mit à parler du marquis de Marpoix, du comte et de la comtesse de Clairfond et surtout de Marie-Madeleine.
—J'ai été sur le point de tout raconter au général, dit le vieillard. Ah! mon fils, nous avons été un instant bien embarrassés; crois-tu que M. de Marpoix a deviné quelque chose?
—Rien, mon père. Mais nous sommes vis-à-vis de cette chère petite, que nous aimons, dans une situation intolérable. Eh bien, non, je ne comprends pas Mme Melville.
—Pourtant, Pierre, elle ne peut pas dire à Marie-Madeleine....
—Pourquoi, mon père? Qu'elle ne lui apprenne pas toute la vérité, je l'admets; mais il est facile de lui dire, en lui cachant le nom du misérable: "Votre mère, qui se nommait Gabrielle Anglade, a été victime d'un monstrueux attentat; vous êtes née de ce crime, pauvre enfant, et votre mère est morte peu de temps après vous avoir mise au monde. Mais vous n'êtes pas sans famille, comme vous l'avez cru jusqu'à ce jour: le père de votre mère existe encore et vous avez un oncle. Tous deux pensent à vous et vous aiment. Assez longtemps vous avez été privée de leur tendresse et ils réclament la vôtre. Je vais vous conduire vers eux, dans leurs bras. Mon devoir est de vous rendre à ceux à qui vous appartenez.
—Pierre, tu sais ce que Mme Melville a fait pour notre enfant!
—Je ne l'oublie pas, mon père, et elle a droit à toute notre reconnaissance; il n'en est pas moins vrai que Marie-Madeleine est sa fille et non la nôtre. Elle l'aime, mais nous l'aimons aussi, nous! En se séparant de la chère petite, ne nous a-t-elle pas donné le droit de la reprendre? Certes, il ne nous déplait pas que Marie-Madeleine soit l'institutrice des deux petites-filles de ce bon général de Marpoix, au contraire; c'est bien à elle d'avoir compris qu'elle devait faire quelque chose, qu'elle devait trouver le moyen de se suffire à elle-même; enfin elle s'est créé une position, sinon plus indépendante, mais mieux en rapport avec sa condition. Cependant, mon père, je suis étonné, je ne vous le cache pas, qu'elle se soit si brusquement éloignée de sa bienfaitrice, celle-ci vous ayant tant de fois donné l'assurance qu'elle ne se séparerait jamais de sa fille adoptive.
—C'est l'enfant qui l'a voulu, Pierre; elle tenait à se vouer à l'instruction: c'est une vocation.
—Moi, mon père, je soupçonne autre chose.... Mais je verrai Mme Melville, et aurai avec elle un entretien sérieux au sujet de Marie-Madeleine. Il faut que Mme Melville te relève de la promesse que tu lui as faite de ne pas te faire connaître à l'enfant de Gabrielle.
A ce moment, Fanchette parut à l'entrée du jardin. Elle venait annoncer que le couvert était mis et qu'on pouvait se mettre à table.
Jérôme et Pierre rentrèrent dans la maison et déjeunèrent, déclarant à Fanchette que sa cuisine, quoique faite au galop, était excellente.
Ils le prouvèrent par leur appétit; du reste, le commandant l'avait dit en arrivant, ils étaient affamés. Toujours très affairée, la bonne grosse fille les servait, coupant le pain, leur versant à boire. Enfin quand elle eut rempli les tasses d'un café brûlant et parfumé, elle commença à respirer.
—Ah! en voilà bien d'une autre s'écria-t elle tout à coup, en se frappant le front; j'étais si bien sens dessus-dessous, que j'ai oublié une lettre que le facteur a apportée pour vous avant-hier, père Jérôme.
Elle alla prendre la lettre dans le tiroir où elle l'avait placée et la remit à Jérôme, qui la passa à son fils, en disant:
—Tu vas la lire, Pierre, à haute voix, tu le peux, je n'ai plus rien de caché pour Fanchette.
—Cette lettre est de Mme Melville, dit le commandant.
—Bon, fit Fanchette, nous allons avoir des nouvelles de Mlle Marie-Madeleine.
La lettre était assez longue. Mais Pierre fut interrompu dès les premières lignes par un sanglot de son père et les exclamations joyeuses de Fanchette.
—Elle va se marier, quel bonheur! s'écria la paysanne.
Mme Melville, en effet, annonçait le mariage de Marie-Madeleine.
Ce fut d'une voix tremblante et mouillée de larmes que Pierre Anglade acheva la lecture de la lettre.
Mme Melville disait ce qu'était Georges Nautier et ce que le comte de Clairfond avait l'intention de faire pour ce jeune homme, qui était son collaborateur et son ami. Georges Nautier aimait Marie Madeleine et en était aimé. Le comte et la comtesse avaient encouragé cet amour réciproque et étaient aussi heureux que les deux jeunes gens de ce mariage, qui aurait lieu dans deux mois, tout de suite après que l'usine dont M. Georges Nautier allait être le directeur serait en pleine activité. Mme Melville terminait en disant combien elle aussi était heureuse de cette union qui assurait le bonheur et l'avenir de sa chère Marie-Madeleine.
—Eh bien, Pierre? interrogea le père Anglade, parvenant à vaincre son émotion.
—Eh bien, mon père, comme Marie-Madeleine et son fiancé, comme tout le monde nous devons être heureux de ce mariage.
—Oh! oui, soupira le vieillard, en regardant le portrait de Gabrielle.
—Pauvre père, prononça tristement le commandant, tu penses toujours à elle?
—Toujours, mon fils. Ah! Dieu doit le bonheur à Marie-Madeleine!
—Oui, si le bonheur de l'enfant est fait des larmes de sa mère!....
Après quelques instants de silence, Pierre reprit:
—Mme Melville t'annonce le mariage de Marie-Madeleine, elle ne pouvait s'en dispenser; mais elle ne te dit point ce que tu devras faire en cette circonstance; elle oublie toujours ce qu'est pour nous la fille de Gabrielle. Croit-elle donc que Marie-Madeleine ne souffre pas, en ce moment surtout, de ne rien savoir de sa naissance? Elle se croit sans famille, la pauvre enfant, quand elle a son grand-père et son oncle! Encore une fois, mon père, cette situation est intolérable et ne saurait durer longtemps encore.
Marie-Madeleine se mariera-t-elle sans que nous soyons auprès d'elle? C'est impossible.
Pour se marier, elle devra fournir son acte de naissance. Elle apprendra alors qu'elle est la fille non reconnue de Gabrielle Anglade et que son père est inconnu. Elle s'appellera alors Marie-Madeleine Anglade. Est-ce que cela peut nous suffire? Non. Pour elle et ce brave garçon qui l'aime et va l'épouser, nous devons lui donner une famille. Tu la reconnaîtras, mon père, tu le peux et c'est ton droit.
—Pierre, je ferai tout ce que tu voudras.
—Ce que je veux, tu le veux aussi.
Nous n'attendrons pas son mariage pour donner une famille à Marie-Madeleine, mon père. Tout en respectant le douloureux secret de Mme Melville, nous apprendrons à notre chère enfant ce qu'elle doit savoir; il serait cruel et honteux de le lui laisser ignorer plus longtemps. Comme moi, ne désires-tu pas la revoir et connaître M. Georges Nautier?
—Je le désire de toute mon âme, répondit le vieillard, dont le regard s'illumina.
—Eh bien! mon père, je vais demander un congé de quelques jours, je viendrai te rejoindre ici et, répondant à l'invitation de M. le marquis de Marpoix, que nous avons d'ailleurs acceptée, nous nous rendrons au château de Mondraget.
—Oui, Pierre. Mais comment se fait-il que le général ne nous ait point parlé du prochain mariage de Marie Madeleine?
—Evidemment parce qu'il n'en était pas encore instruit! Il y a quelques jours seulement, sans doute, que ce mariage a été décidé.
—Pierre, que dirons-nous à notre enfant?
Le commandant se dressa debout, les yeux étincelants, et répondit avec animation:
—Devant son fiancé, devant le comte et la comtesse de Clairfond, devant le marquis de Marpoix, enfin devant toutes les personnes qui pourront se trouver là, je la prendrai par la main et la placerai en face de toi. Alors, je lui dirai:
"Marie-Madeleine, regardez ce vieillard, que M. le marquis de Marpoix honore de son amitié; cet ancien soldat, chevalier de la Légion-d'Honneur, se nomme Jérôme Anglade; il est le père de Gabrielle Anglade, votre mère!"
Et la poussant dans tes bras, je lui crierai:
—Marie-Madeleine, embrassez votre grand-père!
Ensuite, je lui dirai:
—Moi, Marie-Madeleine, je suis le frère de votre mère, Pierre Anglade, chef de bataillon.
—Et officier de la Légion-d'honneur, ajouta Jérôme avec un beau mouvement de noble orgueil.
—Et à mon tour, je la serrerai dans mes bras.
—C'est ça! s'écria Fanchette, frappant dans ses mains; oh! la chérie, que je voudrais donc être là, dans un petit coin, pour la voir pleurer de joie!
Puis, s'approchant vivement du commandant:
—Est-ce qu'elle ne viendra pas à Charmillon? Mon Dieu, je serais si heureuse de la voir!
—Vous la verrez, Fanchette, répondit Pierre, après son mariage nous l'amènerons ici avec son mari. Marie-Madeleine voudra voir la petite maison où est morte sa pauvre mère.
—Et toujours pleine de son cher souvenir, monsieur Pierre.
—Ce jour-là, dit le vieillard, la moitié des roses du jardin encadreront les portraits de Gabrielle et de Claudine; les autres, Marie Madeleine les portera au cimetière.
Le commandant s'avança devant l'image de sa sœur et, très ému, contempla cette belle et fraîche figure de jeune fille, si animée, si vivante, qu'on l'aurait dit prête à parler.
—Chère et douce victime, murmura-t-il d'une voix sourde, il y a de cela bientôt dix-neuf ans, et tu n'es pas encore vengée!

III

LES LETTRES.

C'était tout de suite après avoir reçu une lettre de Marie-Madeleine, lui annonçant son mariage, et une autre de la comtesse de Clairfond sur le même sujet, que Mme Melville avait écrit à Jérôme Anglade, s'empressant ainsi de l'instruire de ce qui se passait au château de Mondraget.
C'était une lettre toute de cœur que Marie Madeleine avait écrite à sa bienfaitrice. On sentait que dans le débordement de sa joie, elle avait éprouvé le besoin de se laisser aller à un doux épanchement. Jamais, dans aucun temps, elle n'avait été aussi complètement expansive. Elle laissait parler son cœur et avec quelle éloquence!
Et, cependant, c'était avec une simplicité charmante qu'elle disait à Mme Melville comment, presque tout de suite après son arrivée à Mondraget, elle avait aimé Georges Nautier, si digne de l'affection qu'elle lui avait donnée. Aimer et être aimée, s'écriait-elle, n'est-ce pas le bonheur suprême! Cette union sainte de deux cœurs qui se donnent l'un à l'autre, n'est elle pas le plus grand bien que Dieu puisse accorder à ces créatures!
D'un seul coup et comme par enchantement, toutes ses inquiétudes s'étaient dissipées. Elle était presque honteuse d'être si gaie; vraiment, on pourrait la prendre pour une petite folle. Enfin, elle était heureuse, autant qu'une jeune fille puisse l'être.
Un rayon du ciel était descendu dans son âme. Pour elle, maintenant, tout était espérance. Malgré cela, elle ne voulait pas trop compter sur toutes les belles promesses de l'avenir, de cet avenir radieux, qui s'ouvrait devant elle et Georges Nautier.
Il y avait dans sa lettre quelques lignes affectueuses pour Paul et Clothilde. Elle se rappelait à leur bon souvenir et ne doutait pas qu'ils ne prissent part à son bonheur.
Peut être, dans son effusion et cet enthousiasme avec lequel elle parlait de ses joies, Marie-Madeleine voulait-elle porter un dernier coup à la jalousie de Clotilde, détruire les préventions que la jeune femme pouvait avoir encore contre elle et, en même temps, mettre fin à tout jamais à ces froissements, à ces chocs parfois violents, qui avaient si fort menacé le bonheur de Paul et de sa femme.
Toujours est il que la nouvelle du mariage de Marie-Madeleine causa un grand plaisir à Clotilde et qu'elle ne chercha même pas à dissimuler la satisfaction qu'elle en éprouvait.
Après avoir lu la lettre, Paul la rendit à sa mère en disant simplement et avec un air de contentement affecté:
—C'est bien, j'en suis heureux; Marie-Madeleine méritait cela.
—Il l'aime encore! pensa Mme Melville.
Mais, toute la soirée, Paul fut si gracieux, si aimable, si empressé auprès de Clotilde, que Mme Melville se sentit soulagée de l'impression pénible qu'elle avait éprouvée. Alors elle se dit:
—Ce mariage sera sa guérison.
Elle répondit à Marie-Madeleine. Sa lettre, comme celle de la jeune fille, était très affectueuse et toute de tendresse.
"Ici, disait-elle, nous sommes tous heureux de ton bonheur. Clotilde est enchantée, elle parle déjà de sa robe de mariage. Paul, plus calme,—il est grave depuis qu'il est notaire,—n'en laisse pas moins voir la vive satisfaction qu'il éprouve de cet événement si heureux et si inattendu.

A continuer.